

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 2. - Acquisition d'un surplus de terrain appartenant au Département destiné à compléter les surfaces de terrain cédées par la Commune à l'Etat pour la construction de la cité sociale de Hutor.

LE MAIRE. - Cette affaire est retirée de l'ordre du jour car, après enquête, il s'avère que les propriétaires ont été payés pour la totalité de leurs terrains par le Département.

source S.C.M